



Demande de mariage en france avec mon conjoint étranger

Par **ange2016**, le **05/12/2016** à **11:40**

Bonjour,

je voudrais avoir quelque réponse pour mon cas.

je suis actuellement avec mon conjoint depuis 2 ans, et nous avons décidé de nous marié en france. donc nous avons fait notre demande de mariage en marie depuis déjà le mois de septembre, donc nous avons étai interrogé tout les deux séparément on maire , une enquêtes avant le mariage.

ensuite quelque semaine plus tard la procureure à décidé de donner sa réponse sous un mois ,mais quelque jours plus tard nous avons étai encore interrogé, mais cette fois si a la gendarmerie.suite à cette enquête, la procureure a décidé de nous donner une prolongation de sursis à la célébration du mariage.

donc j'aimerais savoir ce que je peut faire pour prouvez que notre union et basé sur l'amour et non sur ceux qu'il pense.

dois je prendre un avocat avant la réponse du procureur ou bien attendre sa décision.

Merci à tous de m'aider .[smile4]

Par **amajuris**, le **05/12/2016** à **11:49**

bonjour,

il vaut mieux attendre la décision du procureur.

il y a avoir des raisons pour que le maire demande une enquête au procureur et que le procureur prolonge son enquête.

en cas de refus, vous pourrez contester la décision du procureur devant le TGI et il vous faudra alors prendre un avocat.
salutations

Par **ange2016**, le **05/12/2016** à **12:07**

merci pour votre réponse donc nous allons attendre la décision du procureur et de la si on cas de refus nous prendrons un avocat qui nous défendra.